

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 26 novembre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Malgré l'engagement pris par la Directrice Générale la semaine dernière, le Directeur de la DIPA et celui de Nouvelle Aquitaine, directions sur lesquelles les problèmes de refus de télétravail sont avérés, n'étaient pas présents lors de cette audioconférence. La CFTC déplore que des échanges directs, sur des soucis qui perdurent sur ces directions, n'aient pu avoir lieu, en dépit de ce qui avait été annoncé.

Télétravail, respect des consignes sanitaires, respect du port du masque, ménage déficient, restent les sujets récurrents, semaine après semaine, dans nos audioconférences.

A l'INSEE, l'administration travaille sur la possibilité que les agents en télétravail soient dotés de casques pour leurs réunions en audio, et puissent emporter à leur domicile leur fauteuil ergonomique. Quid en Douane ? Réponse de la DG : chaque chef de service doit voir au cas par cas. Aucune position générale officielle si ce n'est que la DG est « favorable » à ce type de démarche. Des dispositions sur les équipements sont par ailleurs prévues dans le cadre des discussions à venir sur le dispositif général Télétravail, en cours d'élaboration. **Pour la CFTC, c'est aujourd'hui que des réponses plus dynamiques devraient être apportées pour améliorer le confort des agents en télétravail et non pas lorsque la crise sanitaire sera derrière nous !**

Agents en situation de handicap : le financement de certains équipements de télétravail est possible sur les fonds FIPHP.

Certaines applications douanières ne sont pas compatibles aujourd'hui avec le matériel informatique mis à disposition d'agents en situation de handicaps, qui pour le coup ne peuvent pas être mis en télétravail. La DG va travailler sur une meilleure accessibilité de ces applicatifs, en 2021.

Agents conjoints ou proches de personnes vulnérables : pas d'ASA possible selon les directives DGAFP. Le télétravail reste une solution. Si le télétravail n'est pas possible, il faut rechercher des solutions d'aménagement de poste pour renforcer la protection de l'agent.

AG syndicales : pas d'accès aux locaux syndicaux dépendant de l'administration pour plus de 6 personnes en présentiel.

Report des congés de 2020 à 2021 : renseignements pris auprès du SG de Bercy, il n'y a pas de nouveau dispositif particulier. Mais une enquête va être menée auprès des chefs de pôle RH pour voir si une tolérance pourrait être ouverte pour déposer des congés 2020 un peu plus tard en 2021.

Article 24 du projet de loi relatif à la Sécurité Globale : prohibition de l'usage malveillant de l'image des policiers et gendarmes : à ce stade, la Douane n'est concernée. Le cabinet est saisi d'amendements que l'administration des Douanes rédige elle-même pour faire bénéficier les douaniers de cette protection.

Concernant **l'article 25 :** la possibilité de conserver l'arme en dehors du service ne sera pas ouverte pour les agents des Douanes.

Formation initiale TPCI à La Rochelle : en tant que formation validante, elle restera dispensée à l'école, avec mise en place d'un protocole sanitaire et de mesures barrière strictes, mais sera étalée en plusieurs sessions.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Agents stagiaires : la mise en œuvre du stage pratique, permettant d'évaluer et d'accompagner le stagiaire, n'est pas compatible avec du télétravail complet 5j/5, sauf cas très particulier.

Accès au télétravail pour les **agents résidant hors de France** : aucune impossibilité technique pour l'accès à Internet et Rapido. Donc l'accès au télétravail ne peut être refusé aux agents pour ce motif.

Télétravail et droit à la déconnexion : les agents qui ont déporté leur ligne téléphonique professionnelle sur un numéro personnel pour la période du télétravail ne sont pas en capacité d'annuler ce transfert d'appel lorsque leurs horaires de travail sont terminés. Ainsi ils reçoivent des appels intempestifs en dehors de leurs horaires de travail. Aujourd'hui il n'existe pas de solution technique permettant de gérer les plages horaires de renvoi d'appel. Solution prévue : la **Softphonie** permettra que les appels soient faits sur le téléphone virtuel de l'ordinateur Douane ; celui-ci étant mis en veille, il n'y aurait plus d'appel. Il y aurait entre 2500 et 3000 softphones à déployer (= applicatif supplémentaire sur l'ordinateur). Au plus tard sous 3 semaines, la DG serait en mesure de commencer le déploiement des softphones.

Concours de catégorie C : Résultats d'admissibilité : début décembre. Oraux : du 4 au 8 janvier. Publication des résultats d'admission : 18 janvier.

Formations HK pour la BSM : n'ont pas pu avoir lieu à cause de la crise. Or la BSM doit avoir entre 9 et 12 agents supplémentaires formés, par rapport à la situation actuelle. Un programme de formation sera déployé en décembre, janvier et février. Fin février, il y aura 26 agents habilités à la BSM.

Prochaine audioconférence : Jeudi 3 décembre 14h30.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.